

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS par ent des 1^{er} et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c. M. Havae, rue J.-J. Rousseau, 8, M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzsch, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgouroux, Rodez, Aurillac, Vierzon, Paris, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Puy-l'Evêque, Castelfranc, Luzsch, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 2 Septembre 1875

bitait depuis le commencement de la belle saison, aux environs du Havre.

On nous écrit de Versailles, 1^{er} septembre :

L'ensemble des nouvelles relatives aux affaires de l'Herzégovine est aujourd'hui beaucoup plus favorable. Les informations diplomatiques réduisent dans de notables proportions la portée des faits annoncés par les feuilles et correspondances slaves. Le nombre des insurgés a été considérablement exagéré et la plupart manquent d'armes. Trébigne n'a jamais été sérieusement attaqué ni même bloqué. Les corps serbes qu'on disait avoir pénétré sur le territoire turc se réduisent à une ou deux bandes d'une centaine d'individus. Il règne quelque agitation en Bosnie ; mais il n'y a pas d'insurrection, et encore moins en Albanie. Enfin, l'agitation d'ailleurs très-réelle de la Serbie et du Monténégro n'a jamais été de nature à faire craindre une participation des gouvernements de ces deux États aux troubles dont l'Herzégovine est le théâtre. Tels sont les faits principaux dont l'exactitude m'est affirmée de source sérieuse. J'ajoute que dans le monde diplomatique on se montre de plus en plus rassuré par l'attitude loyalement pacifique de la Russie et de l'Autriche, et qu'on ne doute pas de l'effet d'apaisement que devront produire sur les chrétiens d'orient les démarches combinées des représentants des puissances. L'empereur d'Autriche, en ouvrant aujourd'hui les Chambres Hongroises, a dit que les rapports cordiaux qui existent avec les puissances étrangères autorisent à croire que, malgré les récents événements de l'Herzégovine, la paix ne sera pas troublée.

Le gouvernement a été prévenu que M. Laurent Pichat doit le questionner lundi, à la commission de permanence, au sujet de l'affaire Bouvier à Lyon. Aucune autre question n'a été annoncée jusqu'ici. Il n'est pas impossible, du reste, que M. Laurent Pichat, cédant aux conseils de ses coreligionnaires politiques, renonce à son projet.

Il paraît que les perquisitions effectuées à Marseille n'avaient pas été entièrement infructueuses, puisqu'elles avaient permis de constater chez diverses associations républicaines, soit disant électoraux, un caractère de permanence entièrement opposé aux prescriptions de la loi.

Informations

Après une entrevue avec quelques banquiers importants, M. Léon Say, ministre des finances, aurait, en quittant Paris, déclaré qu'il n'avait pas songé à la combinaison de la conversion du 5 O/O, et que ce n'était pas dans les circonstances actuelles qu'il était possible de s'occuper d'une opération aussi considérable.

On annonce la mort de M. le comte de Montebello, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, ancien aide de camp de l'empereur Napoléon III.

M. de Montebello est mort hier matin, à la campagne, dans une petite propriété qu'il ha-

On lit dans la Gazette de France :

Les négociations pour le renouvellement du traité de commerce entre l'Italie et la France se trouvent suspendues par suite du départ de M. Ozenne qui vient passer quelques temps en France. Si nous en croyons ce que disent les journaux, les négociations seraient en très bonne voie et les bases du nouveau traité à peu près acceptées.

Les industriels italiens ont demandé une augmentation de droits sur les produits fabriqués. Ils disent qu'ils ne sont pas capables de lutter avec des industries étrangères mieux outillées et disposant de capitaux plus considérables que les leurs.

L'Italie, il nous semble, reçoit d'assez larges compensations lorsque nous ouvrons la porte à ses vins et à ses produits naturels, elle peut, en échange, accepter les produits de nos industriels, qu'elle payerait plus cher et qu'en tous cas elle ne ferait pas aussi bien que nous, s'il lui prenait la fantaisie de le tenter.

Une lettre particulière que nous recevons de Versailles nous assure que l'ancien traité sera remanié favorablement pour les intérêts vinicoles de la France. Les vins italiens ne payaient à peu près aucun droit pour entrer chez nous, et les nôtres étaient soumis en Italie à des tarifs élevés. Cette contradiction disparaîtra.

La place de Strasbourg est devenue, entre les mains des Prussiens, non-seulement une forteresse de premier ordre, à l'abri d'un bombardement, mais un centre très important d'expériences militaires. Chaque année, elle a servi et doit continuer à servir d'objectif à des exercices de siège sur une vaste échelle.

Cette année-ci, ces exercices ont duré trois semaines et se sont terminés le 25. Ils ont été accomplis par le corps d'artillerie de place en garnison à Strasbourg, et renforcé des bataillons 13 et 14 d'artillerie à pied venus d'Ulm et de Rastadt. On a repris l'attaque en forme commencée l'année dernière contre les forts détachés n° 5 et 6, qui portent les noms de « Grand-duc de Bade » et de « Prince de Bismarck. »

Les assiégeants avaient trois cents bouches à feu et tiraient de Marlenheim sur ces fort. Après une violente canonnade de jour et de nuit, le fort n° 5 a été pris d'assaut ; et l'assaut du fort n° 6 a été préparé dans tous ses détails. Le théâtre des opérations était à l'ouest de Strasbourg, par conséquent du côté de la France, et à une grande distance de la ville elle-même, dont la population s'est à peine aperçue de ce simulacre de siège.

Les manœuvres du 5^e corps d'armée, commandé par le général Bataille, commenceront le 15 ou le 20 septembre. Comme le maréchal de Mac-Mahon, vers ce temps-là, chassera dans le Loiret, aux environs du terrain où le 5^e corps exécutera ses opérations, il est plus que probable qu'il y assistera.

Certains journaux continuent à répandre

les nouvelles les plus inexactes relativement à l'église du Sacré-Cœur. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer de source certaine que les formalités qui avaient empêché de démolir les maisons qui se trouvent sur le terrain où doit s'élever l'église sont enfin remplies, que les difficultés sont aplanies, et que depuis le 26 les ouvriers sont à l'œuvre. On peut donc dire qu'on entre dans l'ère des grands travaux, car les ingénieurs consultés par le cardinal-archevêque de Paris et par M. Abadie, au sujet des plans des difficiles fondations du monument, ont approuvé pleinement les projets de l'habile architecte. Rien n'entravera donc plus les travaux.

La presse anglaise s'est émue d'un incident qui se serait produit à Pékin. D'après le Times le ministre d'Angleterre, M. Wade, aurait non-seulement été « éconduit » mais « insulté » à Pékin, et en conséquence il aurait télégraphié au Foreign-Office pour demander des instructions et la projection des troupes britanniques.

Mais une dépêche plus récente de Shanghai donne des détails qui réduisent l'incident à des proportions insignifiantes. D'après cette nouvelle version, M. Wade, s'étant présenté pour une visite officielle chez le vice-roi, celui-ci lui aurait fait faire antichambre, sur quoi le ministre d'Angleterre se serait retiré. Le vice-roi lui aurait cependant fait faire des excuses immédiates, et l'affaire serait considérée à Pékin comme n'ayant aucune gravité.

Un avis officieux du ministère de la guerre, à Berlin, fait savoir que la nouvelle ordonnance sur le service militaire, qui vient d'être élaborée à Berlin par une commission des divers États allemands, ne change rien aux conditions d'admission des volontaires d'un an, dans l'armée allemande ; seulement elle exige que ces conditions soient, à l'avenir, plus strictement et plus consciencieusement remplies, et que, par suite, les examinateurs se montrent plus rigoureux.

La Semaine religieuse d'Angers, rendant compte d'une réunion présidée par Mgr Freppel et dans laquelle a été exposée la question de l'Université libre, fait connaître les moyens principaux proposés par le prélat pour assurer l'avenir de l'Université.

1° Les fondations de chaires, qui garderont les noms de leurs fondateurs. Deux chaires viennent d'être fondées, et chacune coûte à son généreux fondateur 80,000 fr.

2° Les souscriptions, qui ne peuvent être moindres de 500 fr., pour assurer aux souscripteurs le titre de fondateurs de l'Université. Les souscriptions déjà acquises varient de 500 fr. à 60,000 fr. Plusieurs sont annuelles pendant toute la vie des souscripteurs, d'autres limitées à un certain nombre d'années.

3° Les cotisations, inférieures, à 500 fr.

4° Les collectes populaires, car il faut que tous concourent, même les plus pauvres, comme en Belgique, à cette grande œuvre catholique. Ici deux modes se présentent : la quête proprement dite, c'est-à-dire une collecte annuelle faite dans les églises, ou bien une cotisation populaire que Monseigneur a appelée le sou de l'Université. Le sou de la

Propagation de la Foi rapporte 60,000 fr. par an dans notre seul diocèse ; pourquoi le sou de l'Université pour le maintien de la foi dans notre pays ne rapporterait-il pas autant ?

Mgr Freppel a aussi indiqué un cinquième moyen la formations d'un capital par actions. Mais sur ce moyen, qui n'est pas sans inconvénient, l'examen et la discussion ont été réservés.

Mgr de Dreux-Brezé, évêque de Moulins, a écrit à Mgr d'Angers :

... Vous allez inaugurer à Angers une grande œuvre, qu'accompagnent tous mes vœux d'évêque et d'enfant du pays. Personne mieux que vous n'est capable de l'entreprendre et de la conduire à bonne fin ; les conditions topographiques de la ville, non moins que sa nature et l'esprit de sa population, semblent l'y prédestiner.

Que Dieu bénisse donc et couronne vos efforts. Leur succès ne dépassera jamais tous mes souhaits.

Mgr d'Evreux a écrit de son côté à Mgr Freppel.

J'ai lu avec grand intérêt votre belle circulaire sur votre université angevine. Mes meilleurs vœux vous sont acquis.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BLOIS.

M. le duc d'Aumale contre le gérant de l'Echo de Loir-et-Cher. — Plainte en diffamation.

On sait que, dans son numéro du 25 juillet, l'Echo de Loir-et-Cher publiait un article dans lequel il présentait M. le duc d'Aumale comme ayant réclaté auprès de la Légion-d'Honneur la restitution de cinquante-cinq actions du canal du Midi, avec les intérêts, et même les intérêts des intérêts, ce qui aurait mis la chancellerie, disait l'article incriminé, dans la nécessité de réduire les pensions des légionnaires et même de suspendre les secours qu'elle donne à leurs veuves et à leurs filles.

M. le duc d'Aumale a vu dans cet article des imputations diffamatoires, et il a cité devant le tribunal correctionnel de Blois M. Chamillard, gérant de ce journal, contre lequel il a conclu à 10,000 fr. de dommages intérêts, et à l'insertion du jugement dans les journaux du département de Loir-et-Cher, dans ceux de trois autres départements qu'il a désignés, et dans cinq journaux de Paris, à son choix.

Cette affaire s'est engagée à l'audience du 13 août devant ce tribunal.

M^e Le Berquier, du barreau de Paris, s'est présenté pour M. le duc d'Aumale. Il était assisté de M. Bocher, député, ancien administrateur des biens de la maison d'Orléans.

M. Chamillard a décliné la compétence du tribunal et a demandé son renvoi devant les assises.

M^e Le Berquier s'est opposé au renvoi. Il a soutenu qu'il s'agissait d'attaques dirigées, non contre un personnage public, fonctionnaire ou député, mais contre le prince à raison d'intérêts privés et d'une prétendue revendication d'actions auprès de la Légion-d'Honneur. Il pense, au surplus, que l'incident peut être joint au fond, et il demande audience pour plaider sur le tout.

Le tribunal décide que l'incident sera joint au fond et donne la parole au défenseur de M. le duc d'Aumale pour développer la plainte.

M. Le Berquier a plaidé pour le prince. M. Prestat, procureur de la république, a conclu à la condamnation.

L'affaire ayant été remise à huitaine, c'est à l'audience de ce jour que le tribunal a rendu son jugement, lequel est ainsi conçu :

« Sur la question d'incompétence soulevée par le gérant de l'Echo de Loir-et-Cher, à l'audience du 20 de ce mois :

» Attendu, que le gérant, par des conclusions qu'il a déposées, déclare la compétence du tribunal et prétend que la Cour d'assises seule peut connaître de l'action en diffamation intentée contre lui par le duc d'Aumale, en se basant sur ce que dans l'article incriminé, il a considéré le duc d'Aumale comme personnage public, fonctionnaire, député, et non comme personne privée.

» Attendu que Chamillard, en critiquant la conduite que le duc d'Aumale aurait tenue vis-à-vis la Légion-d'Honneur par sa réclamation de cinquante-cinq actions du Canal du Midi, ne l'a évidemment considéré que comme citoyen et possesseur en son propre et privé nom desdites actions ; que les fonctions dont il est investi ne sont même pas indiquées dans l'article incriminé, et qu'il suffit de se pénétrer de la pensée qui l'a dicté pour se convaincre que c'est la personne privée que Chamillard a voulu atteindre, alors surtout que la prétendue réclamation qu'il lui impute n'aurait pu être élevée par lui comme fonctionnaire public ou député, mais comme héritier de la princesse Adélaïde, sa tante.

» En conséquence, déclare le prévenu mal fondé dans son exception d'incompétence, et l'en déboute.

» Statuant au fond :

» Attendu que Chamillard, dans le numéro de son journal du 23 juillet dernier, a inséré un article commençant par ces mots : « La rapacité d'un » possesseur de 40 millions de rente », et finissant par ceux-ci : « Horreur et pitié ! »

» Attendu que ce gérant, dans cet article, reproche au duc d'Aumale d'avoir adressé à la Légion-d'Honneur une demande de restitution de 4,400,000 fr., représentant cinquante-cinq actions du Canal du Midi, avec les intérêts de ce capital et même les intérêts des intérêts, lesquelles actions auraient été confisquées par la république de 1848, et il ajoute « que par suite de cette réclamation, » le digne fils de l'avidé Louis-Philippe... songe à » rogner le morceau de pain que la patrie donne, » sur leurs vieux jours, à ses défenseurs, et, après » leur mort, à leurs veuves et à leurs orphelins. » Horreur et pitié ! »

» Attendu que tous ces faits sont manifestement contraires à la vérité.

» Attendu qu'il résulte, tant des débats de l'audience que des documents produits au tribunal, que le duc d'Aumale est et a toujours été étranger aux actions du Canal du Midi ; que si, du chef d'un des membres de sa famille, il a un faible intérêt dans cinquante actions des canaux d'Orléans et du Loing, confisquées non en 1848, mais en 1793, il n'a personnellement, à quelque époque que ce soit, élevé aucune réclamation vis-à-vis de la Légion-d'Honneur.

» Attendu, en effet, qu'une loi du 5 décembre 1844 a ordonné, avec quelques tempéraments, la restitution de ces actions, comme de tous les biens non vendus des émigrés.

» Attendu que c'est en 1845 seulement que l'administrateur des biens de la famille d'Orléans a adressé à M. le préfet de la Seine une demande de restitution de ces cinquante actions, demande dont la légitimité a été reconnue par les gouvernements qui se sont succédés depuis.

» Attendu que la Légion-d'Honneur, dont les besoins sont assurés par le budget de l'Etat, n'a point à souffrir de la restitution des actions dont s'agit, et que les légionnaires, comme les médaillés et leurs familles, reçoivent et ne cesseront de recevoir les secours qui leur sont affectés sur le budget ;

» Attendu, dès lors, qu'il est souverainement injuste d'attribuer aux princes d'Orléans une suppression de secours qui en réalité n'a point eu lieu ;

» Attendu que Chamillard, en travestissant ainsi tous les faits et en reprochant notamment au duc d'Aumale de vouloir enlever le pain des légionnaires pauvres, s'est livré contre lui à des appréciations malveillantes et dictées par un esprit haineux et passionné qu'on ne saurait trop flétrir ;

» Attendu, d'ailleurs, que ces faits ainsi exposés par Chamillard, fussent-ils vrais, tomberaient encore sous l'application de la loi pénale, parce qu'ils sont empreints d'une forme tellement acerbe, qu'ils révèlent manifestement l'intention de nuire au duc d'Aumale, et que leur fausseté calculée ajoute encore à la gravité de l'inculpation.

» Attendu que le rang élevé qu'occupe le duc d'Aumale et sa situation de général français, investi par le gouvernement d'un commandement important, devaient le mettre à l'abri de pareilles attaques et aggravent par cela même les torts de Chamillard ;

» Attendu, enfin, que ce prévenu, dans plusieurs numéros de son journal qui ont précédé et suivi celui qui est incriminé, n'a cessé de critiquer de la

manière la plus injuste et la plus amère les actions du duc d'Aumale ;

» Attendu qu'il résulte de toutes les considérations qui précèdent que l'article incriminé renferme au plus haut degré les éléments constitutifs de la diffamation ;

» Qu'on y trouve, en effet, l'imputation d'un fait déterminé et précis qui est de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération du duc d'Aumale, et qu'en outre cette imputation, dirigée dans le but évident de lui nuire, a reçu une grande publicité par la voie de la presse ;

» Déclare Chamillard coupable d'avoir, dans le numéro du journal l'Echo de Loir-et-Cher du 23 juillet 1875, dont il est le gérant, diffamé le duc d'Aumale ;

» Dit qu'il y a lieu de lui faire application des articles 43 et 48 de la loi du 17 mai 1819, et 26 de la loi du 26 mai 1829, dont la lecture a été faite par le président ;

» Condamne Chamillard en dix jours de prison et 500 fr. d'amende ;

» Statuant sur les conclusions de la partie civile ;

» Attendu que le duc d'Aumale, par suite de la diffamation dont il a été l'objet de la part de Chamillard, a éprouvé un préjudice dont la réparation lui est due, et que le tribunal fixe à 2,000 fr. ;

» Condamne en outre Chamillard à payer au duc d'Aumale, de ce chef, ladite somme de 2,000 francs ;

» Ordonne l'insertion in extenso du présent jugement, et une fois seulement : 1° dans les quatre journaux qui s'impriment à Blois, savoir : l'Avenir, le Loir-et-Cher, l'Echo et l'Indépendant ; 2° dans cinq journaux de Paris, au choix du demandeur ; 3° dans l'un des journaux d'Orléans et Tours, également au choix du demandeur ;

» Dit que ces insertions devront figurer dans l'une des trois premières pages de chacun de ces journaux et en caractères qui sont le plus généralement employés ;

» Condamne Chamillard aux dépens, y compris ceux nécessités par lesdites insertions, etc. »

M. Buffet se montre disposé à prélever d'urgence un crédit sur le budget du ministère de l'intérieur, pour venir en aide aux familles nécessiteuses momentanément privées de leur chef par suite de l'appel sous les drapeaux des jeunes gens appartenant à la réserve de la classe 1867.

Pour peu que l'exemple de l'Etat soit suivi par les communes et les départements, il est certain qu'on arrivera à faire face aux besoins les plus urgents.

Le grand conseil vient de décider l'expulsion des sœurs de charité du canton de Genève, sans qu'aucune exception à cette mesure ait été admise. Ainsi, sœurs hospitalières comme sœurs appartenant aux congrégations enseignantes ou connues sous le nom de Petites-Sœurs des pauvres, vont se trouver contraintes à désertir le canton.

Quant à la liquidation de leurs biens une grosse difficulté se présente : partie des immeubles dont les sœurs ont la jouissance est devenue la propriété d'un citoyen anglais, qui, naturellement, entend les garder.

A ce propos, le Journal de Genève se demande jusqu'à quel point un Anglais peut acquérir des immeubles dans le canton, préoccupation qui indique évidemment le désir d'une certaine fraction de la population genevoise de s'approprier purement et simplement les biens possédés naguère par les communautés expulsées.

La ville de Metz vient d'être de nouveau frappée par l'administration allemande. Les Frères des écoles chrétiennes ont reçu l'ordre de quitter, le 1^{er} septembre prochain, leurs deux dernières écoles libres, comme ils avaient déjà dû quitter les deux écoles municipales. sous prétexte que leur ordre reçoit sa direction de Paris.

Le prince impérial d'Allemagne, étant venu à Cologne à l'ouverture de l'exposition internationale d'horticulture, un banquet lui a été offert.

Voici, d'après la Gazette de Cologne, la traduction du toast porté à l'empereur par le prince impérial :

Messieurs ! C'est avec une joie particulière qu'après de longues années je me retrouve dans les murs vénérés de Cologne, et que je porte dans cette réunion la santé de l'empereur. Il n'est pas nécessaire et ce n'est pas le moment de motiver plus longuement ce toast. Nous savons tous quel cœur allemand bat dans la poitrine de cet Allemand, dont le nom rappelle les temps les plus reculés et les jours les plus glorieux de l'histoire de l'Allemagne ; dont

le nom a pour nous cette signification, que seulement de nobles pensées enflamment son cœur, des pensées qui tendent seulement à ce que la paix nous soit conservée, et qu'avec la paix le bonheur de notre patrie et de notre peuple s'accroisse : pensées auxquelles il s'attache dans tous ses actes et ses efforts. Je lève donc mon verre et je bois à la santé de S. M. l'empereur, notre très gracieux roi et seigneur ! Hoch !

« Cette parole de paix prononcée, dans une fête pacifique, par l'héritier de l'empire d'Allemagne, sera reçue avec enthousiasme, dit la Gazette de Cologne, et l'Europe entière l'accueillera avec joie. »

Conformément à la dernière loi votée par l'Assemblée, le conseil d'Etat va être appelé à statuer, dans quelques jours sur plusieurs élections de conseillers généraux qui lui ont été déférées.

Ces élections sont celles de M. de Chabert, dans les Bouches-du-Rhône, et de MM. de Gabrielli et Roustan, dans la Vaucluse.

D'après un bruit qui circule dans les cercles diplomatiques, le grand-duc Constantin n'aurait pas quitté la France. Il serait allé parcourir les côtes de Normandie et aurait rendu incognito une visite à l'impératrice d'Autriche.

Les loges maçonniques sont actuellement en proie aux plus vives dissensions. La réception et le discours prononcé à cette occasion par M. Litré ont fait éclater comme un schisme dans ces réunions. Les anciens tiennent toujours pour le « Grand architecte de l'Univers, » Parmi les nouveaux on compte, au contraire, beaucoup d'athées. Et, chose digne de remarque, les internationalistes, les radicaux, les socialistes, qui, sous l'Empire, dédaignaient le titre de franc-maçon, le recherchent aujourd'hui avec empressement. D'où il est facile de tirer cette conclusion, c'est qu'on veut transformer les loges maçonniques, autrefois assz paisibles, en foyer de propagande et d'agitations révolutionnaires, en réunions électorales, clubs.

(Liberté).

Des ordres ont été transmis de Paris à Toulon pour que l'escadre d'évolutions de la Méditerranée diffère son départ. Le ministre désire même que l'escadre n'aille pas évoluer au loin, mais qu'elle se borne à faire, au large, de grandes manœuvres de tactique et des exercices d'artillerie chaque jour renouvelés.

L'enterrement de Michelet indiqué pour mardi prochain 31, doit être l'occasion d'une vaste manifestation républicaine, avec convocations, discours politique et cris « appropriés à la circonstance ».

La nouvelle est aujourd'hui confirmée par tous les journaux radicaux, qui, suivant leur tactique habituelle, invitent la population à la modération et à la prudence.

Il y aurait, ce nous semble, un moyen d'être encore plus prudents et plus modérés, ce serait tout simplement de ne faire ni discours ni manifestations publiques.

(Patrie.)

Que se passe-t-il à Savanella (côte ferme), Amérique du Sud ? Notre consul à Savanella a réclamé l'envoi immédiat d'un navire français dans les eaux de cette ville et le ministre de la marine vient d'y expédier d'urgence le Sané.

ESPAGNE

L'occupation de la Seo de Urgel par les Alphonistes est un fait accompli.

La capitulation était prévue depuis quelques jours dans les cercles militaires carlistes. La citadelle n'avait que peu souffert, mais depuis que les troupes alphonistes avaient réussi à s'emparer par surprise de Castel-Ciudad, les carlistes ne pouvaient plus se procurer d'eau potable. La reddition n'était plus qu'une question de temps, à moins que Dorregaray, Castels ou Saballs pussent venir au secours des assiégés. Ce n'est qu'en apprenant par un message de Dorregaray qu'ils ne pouvaient espérer de secours immédiat, et alors qu'il ne restait plus d'eau potable, que les carlistes se sont décidés à se rendre.

Une lettre donne d'intéressants détails sur

les faits qui ont précédé la reddition de la place. Lundi de la semaine dernière, les carlistes demandèrent une trêve de quelques heures. Après une reprise du feu, on convint d'un armistice jusqu'à mardi une heure après midi ; alors les parlementaires carlistes demandèrent la sortie avec toutes les armes et les honneurs, avec la liberté de se joindre sans être inquiétés aux cabecillas, ce qui fut refusé. Le général insista sur ce que tous, y compris l'évêque, fussent prisonniers de guerre. Un second armistice fut accordé jusqu'au mercredi, une heure après-midi.

Dans la nuit du mardi au mercredi, une reconnaissance fut faite aux environs de la place par Dorregaray. Un carliste de la colonne cherchant à pénétrer dans la place, tomba aux mains des alphonistes. Il était porteur d'une lettre adressée à Lizarraga, et que Martinez Campos fit transmettre à ce général. Après l'avoir reçue, Lizarraga demanda à envoyer un messager pour correspondre avec le général Dorregaray. Martinez Campos l'y autorisa en exigeant, en cas de non réussite, la reddition sans conditions. Vers 5 heures du soir, le 25 août, Lizarraga demanda à se mettre en relations avec le commandant du Castillo pour tenir un dernier conseil. Martinez Campos accueillit cette demande. A sept heures du soir, la capitulation était signée. En considération de sa brillante défense, la garnison obtenait les honneurs de la guerre, c'est-à-dire qu'il était convenu que les troupes assiégées descendraient dans la plaine avec armes et bagages, et défileraient devant l'armée ennemie, qui leur rendrait les honneurs. Elles remonteraient ensuite sur le théâtre de leur héroïque défense, où on les désarmerait.

Ce défilé a eu lieu. Lizarraga, en uniforme de général, et l'évêque d'Urgel, en soutane rouge, marchaient en tête et ont été reçus très-courtoisement par Jovellar et les autres généraux. L'évêque a même donné sa bénédiction. La garnison carliste était composée de quatre compagnies régulières et de nombreux volontaires assez mal armés. Après le défilé, toutes les troupes ont été désarmées.

Le total des prisonniers dépasse 800, dont 100 officiers qui gardent leurs épées et leurs chevaux. On a pris dans la citadelle deux canons Krupp, deux mortiers et une vingtaine de vieux canons, peu de munitions, mais une grande quantité de provisions.

La perte totale des carlistes pendant le siège a été de 40 morts et d'une centaine de blessés. Celle des alphonistes paraît atteindre 300 morts ou blessés. On a trouvé dans les ambulances carlistes 50 blessés. Lizarraga a été autorisé à se rendre à Barcelonne. L'évêque reste détenu provisoirement au séminaire d'Urgel. Les autres prisonniers ont été dirigés sur Puyceda, d'où ils seront conduits à Barcelonne.

Chronique locale

et méridionale.

Le dernier bulletin mensuel du ministère de l'intérieur publie l'état numérique des électeurs inscrits au 31 mars 1875 sur les listes électorales politiques et municipales.

Le département du Lot est compris dans cet état pour 85,023 électeurs municipaux, et 85,833 électeurs politiques.

Notre jeune compatriote, M. Francis, dont on connaît les heureuses dispositions pour la sculpture, vient d'être admis, à la suite d'un concours, élève titulaire à l'Ecole des beaux-arts de Paris.

M. Georges Dubois, de Cahors, élève de l'école centrale des arts-et-manufactures, vient de sortir de cette école, le 49^e sur 118, avec le diplôme d'ingénieur civil.

L'application de la loi du 19 juillet dernier sur l'amélioration du traitement des instituteurs et des institutrices exige des mesures préliminaires. Aussi, bien qu'elle ne soit exécutoire qu'à partir du 1^{er} juillet 1876, les préfets viennent-ils d'adresser à tous les maires des instructions relatives à son exécution.

On sait que l'article 7 porte qu'il sera pourvu au paiement de la dépense résultant des nouvelles dispositions adoptées, au moyen de ressources déjà créées par les lois antérieures augmentées d'un quatrième centime communal

et d'un quatrième centime départemental, additionnels au principal des quatre contributions directes.
Ce quatrième centime communal doit être voté — aux termes des lois existantes — par le conseil municipal seul, sans le concours des habitants les plus imposés.

DISTRIBUTION DES PRIX

du Pensionnat de l'Immaculée Conception de Figeac.

Le 18 août avait lieu à Figeac la distribution des prix dans l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes. La cérémonie, présidée par Monseigneur Lacarrière, ancien évêque de la Basse-Terre, apôtre infatigable du clergé de France, tirait de cette circonstance un attrait et un éclat tout particuliers.

Autour du vénérable prélat et du prêtre zélé que la maison aime à reconnaître pour son fondateur se pressaient le clergé de la ville et des environs, de nombreux fonctionnaires et l'élite de la cité. Absent pour cause de service, M. le Sous-Préfet s'était fait excuser, et, au reste, les prix importants dus à sa générosité disaient assez haut l'intérêt que ce magistrat éclairé porte à cet établissement si utile à la jeunesse de son arrondissement.

Les joyeux accords de la fanfare des Frères presque naissante et déjà si bien formée; une pièce morale dans laquelle l'auteur fait ressortir la sainteté de l'amour filial; des chants dont l'excellente exécution est une preuve de plus du talent de l'organiste de St-Sauveur, M. Ritter; un petit duo comique bien rendu par deux élèves du cours supérieur; une romance intitulée *les hirondelles* parfaitement chantée par Gaston Labernardie, de Caylus; un chant savoyard, dit avec une intelligence précoce par le jeune Ritter ont constamment tenu sous le charme la nombreuse et sympathique assistance.

Mais le principal intérêt de la fête a été dans le discours de Monseigneur Lacarrière.

Analysant la riche improvisation de cet orateur sacré qui a laissé déjà de si grands souvenirs dans le monde religieux, nous paraît téméraire.

Les premiers mots de l'illustre prélat ont été pour son vénéré collègue de Cahors; sa grandeur a aimé à nous dire son estime et son affection pour notre évêque bien aimé.

L'orateur s'est ensuite adressé à Figeac; a parlé de ses basiliques et des prêtres distingués qui dirigent ses belles paroisses.

Jetant un regard sur l'extérieur de l'église St-Sauveur, déplorant les ravages du temps, que plus de huit siècles ont imprimés sur ce temple sacré, nous prenant par la main, il nous a conduits dans l'intérieur de cette basilique trois fois sainte, pour nous faire admirer les immenses efforts faits par M. Massabie, avec le seul concours de ses paroissiens et de sa foi.

Grâce à lui, nous a-t-il dit, cette croix latine supportant cette nef si belle a pu être entièrement restaurée et couronnée de ces chefs-d'œuvre d'art, de ces vitraux mystiques qui tamisent si agréablement la lumière pour les yeux des fidèles et font arriver au plus profond de leur cœur les sentiments religieux.

Gloire donc à M. Massabie, le puissant pionnier de cette reconstruction gigantesque, le continuateur de l'œuvre des anges et de cette vaillante corporation de maçons religieux qui, dans leur foi, semèrent dans notre belle France tant de chefs-d'œuvre sacrés qui sont encore et resteront immortellement debout.

Puis, continuant son improvisation et prenant ce temple pour point d'appui, Monseigneur, s'adressant aux élèves, leur a parlé de cet autre temple dont le premier n'est que l'image et le symbole: de leur cœur, de leur âme que Dieu daigne visiter dans le baptême et que Jésus-Christ sanctifie par la communion.

Dans ce temple si aimé du Christ, a-t-il dit, plus de pierres grossières, plus de marbre, plus de saphirs, plus de rubis, plus de diamants; mais bien des pierres plus riches, plus précieuses encore, des pierres faites toutes d'amour et de foi.

Avec elles plus de destruction possible, plus de ravages, mais bien une conservation éternelle.

Avec la foi sainte dans les âmes, a-t-il dit, on soulève des montagnes, avec elles vous ferez donc des prodiges; avec l'amour de Dieu dans vos cœurs vous aimerez toujours vos semblables et vous cimenterez cette union si désirable qui rendra notre patrie calme et heureuse.

C'est surtout lorsque notre pauvre France semble si malheureuse que l'on voit surgir plus vivace le dévouement de ces modestes ouvriers, vos Instituteurs, pour lui préparer de longs et heureux jours en inculquant dans vos cœurs ces sentiments de patriotisme et d'abnégation dont ils ont, les premiers, donné tant de preuves.

Imitez-les donc, a-t-il conclu, marchez hardiment sur leurs traces et vous verrez tous les gens de cœur venir à vous pour vous faire cor-

lège. Grâce au puissant faisceau d'amour, de foi et de vaillance qui sera ainsi formé, il vous sera donné, jeunes élèves, de relever notre chère patrie, cette France adorée dont le nom seul fait palpiter vos cœurs.

M. Massabie a répondu à l'improvisation de Monseigneur par quelques mots partant du cœur, que le public a frénétiquement applaudis, car ils étaient l'expression réelle et sincère de tous les sentiments qu'il venait de ressentir sous le charme de la parole de Monseigneur.

Ici est venu se placer la perle inattendue de la séance, les vers si gracieux qui, en langage local, ont su exprimer des sentiments si bien ressentis par tous. Nous regrettons que la longueur de ce compte-rendu nous oblige à nous priver ici de cette œuvre littéraire.

Après cet intermède on a passé à la partie positive de la fête.

Dans tout enseignement la valeur d'une école se mesure par les succès obtenus. Nous avons donc là, la meilleure pierre de touche qui permette de constater le mérite des Frères des Ecoles chrétiennes en général, et en particulier de ceux de notre ville.

Or, sur 54 élèves présentés aux divers examens publics, 47 ont été reçus, soit une proportion de 87 pour % savoir :

- 9 pour le diplôme de l'enseignement primaire;
- 4 pour l'administration générale des postes;
- 19 pour celle des contributions indirectes;
- 3 pour le volontariat d'un an;
- 15 pour le certificat de fin d'études.

Ces chiffres disent assez la confiance que mérite l'Etablissement; aussi nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la maison mère de l'Institut a fait cette année des acquisitions importantes qui vont en doubler l'étendue, et le mettre à mesure de mieux loger les élèves et d'en recevoir un plus grand nombre.

On nous écrit de Montfaucon :

Dimanche au soir, 29 août, Montfaucon-du-Lot était en fête: c'était la distribution des Prix aux élèves de l'Ecole communale. Placée aux portes du petit Séminaire dont elle est comme l'auxiliaire, cette Ecole prospère de plus en plus. Depuis quelques années surtout le nombre des élèves augmente toujours. Quelle en est la cause? C'est, à ne pas en douter, le dévouement des bons frères qui y instruisent l'enfance. On connaît les frères du Sacré-Cœur, on sait que leur intelligence et leur zèle sont à la hauteur de leur modestie et de leur esprit de sacrifice. Fidèles imitateurs de Celui qu'ils ont pris pour modèle, ils savent s'attirer la bienveillance de tout le monde. Aussi était-on accouru des communes voisines pour participer à leur fête scolaire et leur donner un nouveau témoignage de sympathie.

C'est au petit Séminaire qu'a eu lieu la solennité. Dans une des plus vastes salles de cet Etablissement s'élevait un théâtre gracieusement orné de paysages et de dessins divers. C'est là qu'environnés des fruits de leurs travaux plusieurs élèves ont émerveillé l'assistance par deux petits drames de collège qui ont été habilement interprétés.

Le premier drame intitulé: *les Espiègleries de l'école*, a surtout excité l'hilarité du public. Le second, *une Expiation*, était plus sérieux et plus émouvant. Il a été débité avec chaleur et avec un naturel qui dépassait ce qu'on pouvait attendre des jeunes acteurs.

Les entr'actes étaient occupés alternativement par des chants exécutés avec goût et par une petite fanfare venue pour la solennité.

Les pièces finies on a procédé à la distribution des couronnes. Le 1^{er} prix d'honneur a été donné par le zélé maire de la localité, M. Col-défy, président de la fête. Le 2^e, par le respectable curé de la paroisse M. l'abbé Larnaudie.

Voici le nom des élèves qui ont été le plus souvent couronnés :

Bardes, Pierre; Aymard, Sylvain; Piazza, Antoine; Carayol, Jules; Rossignol, Adolphe.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Un concours sera ouvert au mois de janvier 1876 pour l'admission au grade de sur-numéraire dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter, trouveront auprès de M. le directeur des contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Le registre d'inscription devant être clos à Paris, le 30 novembre, les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après cette époque ne pourraient être reçues que pour le concours suivant. Ce délai est pro-

rogé jusqu'au 15 décembre pour les engagés conditionnels qui seront renvoyés en disponibilité le 5 novembre prochain.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bacheliers-ès-lettres ou bacheliers-ès-sciences. Ceux dont la demande aura été reconnue régulière par l'administration seront appelés à subir un examen devant une commission qui se réunira au chef-lieu du département.

On écrit de Bertignat (Puy-de-Dôme) :

« Vendredi soir, 20 août, à neuf heures et demie, une incendie d'une violence extraordinaire éclatait à Pousson, commune de Bertignat.

« Le feu prit dans une maison habitée par deux ménages; en un instant cette maison et les bâtiments contigus étaient transformés en un immense brasier.

« Les voisins accoururent sur le théâtre de l'incendie; mais, malgré tous leurs efforts, le feu menaçait de détruire le village entier.

« Plusieurs personnes ont failli périr dans les flammes.

« Une pauvre femme s'était hâtée de sortir pour aller chercher deux de ses enfants dans une écurie; comme ils avaient été sauvés par une voisine, elle remonta chez elle pour prendre son plus jeune enfant que, dans son trouble, elle avait oublié d'emporter. Elle le saisit dans ses bras et se disposait à descendre, lorsque tout à coup l'escalier s'éroula devant elle. Alors elle se précipita vers la fenêtre et fit entendre un cri terrible de désespoir. La fenêtre avait des barreaux de fer! personne ne répondit à son appel: un cercle de feu l'environnait. Le toit s'effondra et l'ensevelit sous ses débris.

« A ce moment les secours arrivaient de toutes parts; mais trois corps de bâtiments avaient été déjà la proie des flammes.

« Grâce à l'activité et au dévouement des pompiers, la part du feu fut faite, et le village fut sauvé d'une entière destruction.

« A six heures l'incendie était complètement éteint, et vers dix heures, on retirait des débris les cadavres des deux personnes à moitié brûlées; la pauvre mère, victime de son dévouement, tenait entre ses bras le corps de son enfant.

« Les pertes sont évaluées à environ 13,000 francs.

On sait que, d'après les instructions du ministre de la guerre, cinq corps d'armée, les 3^e, 5^e, 13^e, 15^e et 18^e, doivent prendre part aux grandes manœuvres qui doivent être exécutées cette année.

Voici sommairement les détails en ce qui regarde le Midi :

18^e CORPS D'ARMÉE

Quartier-général à Bordeaux.

La durée des manœuvres s'étendra du 1^{er} au 22 octobre.

L'infanterie se composera du 28^e bataillon de chasseurs à pied et de 3 bataillons du 6^e, 123^e, 57^e, 144^e, 34^e, 49^e, 18^e et 53^e régiments d'infanterie de ligne.

La cavalerie de huit escadrons, tirés des 7^e hussards et du 15^e dragons.

L'artillerie de huit batteries provenant des 14^e et 24^e régiments.

Le génie, une compagnie.

Les troupes mises en mouvement formeront un effectif total de 11,000 hommes et de 1,900 chevaux.

Le général commandant le 18^e corps a réglé ses manœuvres ainsi qu'il suit :

Une division ennemie a traversé la frontière et se trouve en partie à Pau et en partie à Bayonne. Elle cherche à se concentrer à Mont-de-Marsan pour marcher sur Bordeaux. Une division française, disséminée dans le département de la Gironde et de la Charente-Inférieure se porte à sa rencontre et se concentre, à cet effet, à Roquefort et Labit pour arrêter sa marche et la rejeter vers Bayonne et la frontière.

Les opérations de concentration auront lieu pour la division française entre Libourne et Bordeaux. Elles auront lieu près Mont-de-Marsan, Roquefort et Labit pour la division ennemie.

Les grandes manœuvres proprement dites s'exécuteront sur les terrains compris entre Roquefort et Dax du 14 au 26 octobre.

Les renseignements que nous donnons ci-dessus, en ce qui concerne la désignation des corps et les programmes des opérations, nous sont fournis par le *Moniteur de l'Armée*. Quant aux effectifs, nous les donnons d'après leur composition normale; savoir :

350 hommes par bataillon d'infanterie; 125 chevaux par escadron de cavalerie; 110 hommes et 110 chevaux par batterie d'artillerie.

Les perquisitions opérées à Marseille ont amené la saisie d'un certain nombre de papiers, de lettres et de procès-verbaux de réunions.

Le parquet vérifie et examine ces documents afin de découvrir si l'organisation du comité central n'aurait pas tous les caractères d'une société politique en permanence.

La grande duchesse Catherine de Russie est attendue pour prendre les bains de mer à Arcachon.

Les lettres et les journaux de Marseille signalent à l'attention publique un fait intéressant qui pourrait s'intitoler la *Question des sous*. Il paraît que le commerce des sous entre la France et l'Italie a pris une énorme extension et que Marseille, principal entrepôt de cette denrée, est littéralement inondé de sous italiens. D'une statistique dressée et d'observations faites, il résulte que les sous italiens sont aux sous français, à Marseille, dans une proportion de 75 0/0. Ces sous se valent, en fait; mais comme ils pullulent, les caisses publiques et les grandes administrations les refusent, ou plutôt ne les acceptent que pour des appoints de 50 centimes à 1 franc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Huit jours à Paris

TRAIN DE PLAISIR

Du samedi quatre septembre prochain.

Prix des places (aller et retour) : D'Agen, Cahors, Villeneuve-sur-Lot, Sauveterre et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, 2^e classe, 45 fr., 3^e classe, 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Périgueux, Soubie, Bussière-Galand et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, 2^e classe, 39 fr., 3^e classe 27 fr.

Chaque voyageur n'aura droit qu'au transport gratuit de 10 kilogrammes de bagages.

A la gare de Paris, l'enregistrement des bagages, au retour, commencera dès 7 heures du matin, le lundi 13 septembre.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 1^{er} septembre 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.375	2.147	1.38 à 1.88
Vaches.	941	893	1.16 à 1.68
Taureaux.	95	89	1.20 à 1.50
Veaux.	976	898	1.30 à 1.90
Moutons.	21.564	19.733	1.60 à 2.06
Porcs gras.	1.103	1.103	1.40 à 1.66

Bourse de Paris.

Paris, 2 septembre 1875.

Rente 3 p. %	66,25
— 4 1/2 p. %	97,75
— 5 p. %	103,85

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 40.

Texte : Le Congrès international. -- Sciences géographiques et exposition de géographie. -- Par M. Ch. Bigot.

Le sauvetage maritime. -- Par M. P.-P. Desroches;

Etienne Morel (suite). -- 3^e partie. -- Paris. -- suicide. -- par M. Francisque Sarcey.

Histoire des métaux (suite). -- Le fer. -- Par M. J. Denizet.

Gravures : Un futur amiral. -- Lancement des

flèches porte-amarres. -- Lancement du canot de sauvetage. -- Le phare d'Ar-men. -- Dona Veronica Cibo faisant apporter par son page à son mari la tête de sa rivale.

Abonnement : Six mois, 45 francs. -- Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 9 (28 AOUT 1875).

Association française pour l'avancement des sciences. -- Congrès de Nantes : Discours de M. Lechat, maire de Nantes; les ressources minéralurgiques et salicoles de la Loire-Inférieure, par E. Lorieux; sections de zoologie, de physique, des sciences médicales. -- Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 9 (28 AOUT 1875).

Un Silvio Pellico allemand, par M. Alexandre Büchner. -- L'étude de l'Inde, ses nouveaux résultats, par Charles Vincens. -- Les chansons populaires bulgares, d'après M. Dozon, par M. Louis Léger. -- La Rosnie et l'Herzégovine. -- Notes et impressions, par N***. -- La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 47, rue de l'Ecole-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION

DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; -- 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; -- romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-porte : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4^e -- avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

On demande des représentants.

L'efficacité du **PHÉNOL-BOBŒUF** (Prix Montyon) ayant été constatée pour la destruction de tous les insectes nuisibles, on engage MM. les propriétaires, vigneron, cultivateurs, etc., à faire l'expérience de ce produit, comme préservatif et curatif des ravages du **phylloxera**, de l'**oïdium**, du **ver blanc**, etc.

Un litre de Phénol-Bobœuf peut être étendu de 10 à 20 litres d'eau, selon le degré de maladie de la vigne. Un quart de litre de ce mélange peut suffire pour chaque pied de vigne. -- Le litre de Phénol-Bobœuf, 3 fr. 50; on expédie en litre ou en bidon de 5, 10 et 25 litres. -- Adresser les commandes et le prix en mandat ou valeur à l'entrepôt général, 7, ne Coq Héron, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Laytou.

VIENT DE PARAITRE

Nos Maîtres aujourd'hui

ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION

par M. H. André, Inspecteur d'Académie.

2 vol. in-12. Prix 5 fr. -- En vente, chez Crayssac, libraire.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. -- BON GOUT. -- PRIX MODÉRÉS.

A l'imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée,

on demande un Apprenti.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. -- Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'abeille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie : 27 millions -- Capital social : 12 millions -- Primes en portefeuille : 15 millions

**Glacière Cadurcienne
GLACES DE NORWÈGE**

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS -- Ch. FAY, Inventeur -- 9, rue de la Poix

MARQUE **POUDRETTE** DE LA **BONDY**

Reconnue par l'expérience comme l'engrais le moins cher et le plus productif pour les blés et toutes les céréales.

Vente avec garantie sur analyse.

Th. PILTER, 24, rue Alibert, Paris.

DE FABRIQUE NOTA. La vente étant limitée, on est prié de se faire inscrire de suite.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée.

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

A VENDRE

UN COUPÉ

avec

BACHES, TIMON ET HARNAIS

le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

A VENDRE

Un moulin à eau et ses dépendances consistant en maison, pré, terre, jardin, vigne et bois peupliers, au tènement de la Rhode, commune de Saint-Martin-de-Vers, aux abords du chemin vicinal de Cahors à Labastide-Murat. Le tout d'une contenance de 2 hectares, 7 ares, 10 centiares.

S'adresser, pour les renseignements, à MM^{es} Lalo, notaire à Lauzès, Labie, notaire à Cahors, Brugalières, notaire à Labastide-Murat.

Et à M. Pignet, receveur de l'enregistrement en retraite, domicilié au lieu d'Ognolles, près Beaulieu-les-Fontaines (Oise), qui est le propriétaire de ces biens,

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

A CÉDER pour cause de santé, grande banlieue de Paris, un journal politique 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Burq, Paris.

A VENDRE

A PUY-L'EVÊQUE

Le Café Couzy

dit de UNION

Place du Mercadial, ancienne maison Doumeyroux, avec ustensiles, tels que :

Billard neuf; Tables en marbre blanc; Glaces: Calorifère; Cuisinière; Pendule; Lustre; etc., etc.

S'adresser à M. Couzy, ou à M. Lafargue, son gendre, qui en feront la vente.

FLEURS ARTIFICIELLES.



M^{me} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.

Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 430 gravures sur acier. 90 fr.

La Vie de la très-sainte Vierge, par Le Maitre, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et colorées, broché. 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 390 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o. 32 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 420 fr.

BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o. 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^o. 480 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 400 fr.

MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.

La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. -- Cette diminution se trouve faite sur ces catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.